

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Côte d'Or

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents en exercice Présents  
au Conseil Syndical

52 50 33

Date de la convocation :  
23/03/2023

Date d'affichage  
23/03/2023

Vote :

Abstention : /  
Pour : 35  
Contre : /

EXTRAIT DU REGISTRE DE  
DU COMITE SYNDICAL DU S  
SEURRE VAL DE SAONE

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

ID : 021-252107917-20230404-03\_2023-DE

DES DELIBERATIONS S<sup>2</sup>LO  
SYNDICAT DES EAUX

## Séance du mardi 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELORGEY, Président.

Présents :

Marc JAUDAUX – Dominique CAIRE - Alain PAUTET – Yves EUVRARD – François PERRIN – Laurence JACOTOT – Frédéric PERRIN – Sébastien FAGOT – Sébastien THEVENIN – Denis MALUTA – Thierry MACAIRE – Patrick JACQUET – Jean-Marie BAULAND – Jean Paul VIVIEN - Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Aurore MOLARD – Céline GILARDET – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Sophie CHAVATTE – Henri MAUCHAMP – François LORENZI - Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Sébastien DELACOUR – Nicolas GAUTHRON – Alain BECQUET - Magali CHIFFLOT

S'étaient excusés : Jean-Christophe GUITTON – Camille SIMAR – Thierry MINET (pouvoir donné à M. VALENTIN) – Matthieu MICHAUD - David HIEZ (Pouvoir donné à M. LEVEQUE) – Martine DECHAUD – Jack DUBIEF – François VARIOT

Etaient absents : Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Pascal JEANNIARD – Eric REMY – Florian LORY – Jocelyne LECLERC – Rachel BARBIER – Jean-Michel VERPAUX

N° 3/2023

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN

### **OBJET : Communication au conseil syndical des décisions prises par délégation de pouvoir au Président et au Bureau**

Les délégués sont informés des décisions suivantes :

#### Décision du Président 2023-03 :

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant le marché à bons de commandes pour le renouvellement de canalisation d'eau potable avec l'entreprise SADE,

Considérant les équipements nécessaires à mettre en place dont le tarif ne figure pas au bordereau de prix unitaires ;

Le Président DECIDE :

- De valider l'OS reprenant les prix nouveaux proposés par l'entreprise SADE.

#### Décision du Bureau 2023-02 :

Considérant la présence d'une canalisation d'eau potable sur domaine privé avec le branchement de l'abonné et une purge à l'extrémité du réseau ;

Considérant le souhait du propriétaire de réaliser des travaux sur sa propriété ;

Considérant l'exclusivité de SAUR pour la réalisation de ces travaux ;

Le BUREAU valide, à l'unanimité :

Le devis de 2 858 € HT de SAUR pour le déplacement du branchement et de la purge sur domaine public.

#### Décision du Bureau 2023-03 :

Considérant la présence du Lac de Chour sur le territoire du Syndicat ;

Considérant les problèmes de qualité sur les ressources et les besoins en eau sur le territoire ;

Considérant la possibilité, si l'analyse de l'eau est acceptable, d'envisager d'utiliser cette ressource pour la production d'eau potable ;

Le BUREAU valide, à l'unanimité :

Le devis de 823 € HT de SAUR pour la réalisation du prélèvement et de l'analyse

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

ID : 021-252107917-20230404-03\_2023-DE

Complete de l'eau du lac.

S<sup>2</sup>LOW

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL** :

- **PREND ACTE** des décisions prises telles que présentées ci-dessus.

Pour extrait conforme, le 4 avril 2023  
Le Président, Sébastien BELORGEY

